

COMMUNE D'ANTOINGT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune <https://www.antoingt.fr>, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024 en respectant les principes budgétaires (annualité, universalité, unité, équilibre, et antériorité). Il constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il est voté par l'assemblée délibérante et cet acte autorise le maire, ordonnateur, à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il se compose de deux sections le fonctionnement (ou exploitation) et l'investissement.

Le budget primitif 2024 a été voté le 29 mars 2024 par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1 -Contexte et priorités du budget

La commune d'ANTOINGT fait partie de l'Agglo Pays d'Issoire depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'Agglo Pays d'Issoire a pris la compétence du périscolaire au 1^{er} janvier 2019 et l'Etat lui a donné celle de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

La population évolue positivement (population 2024 = 428 habitants, 416 en 2023).

La commune applique la nomenclature budgétaire M57 depuis le 01/01/2023.

Concernant l'investissement, les priorités budgétaires sont :

- La mise en œuvre du PAD (Programme d'Aménagement Durable) : étude de l'aménagement de la place du Square.
- L'acquisition d'un immeuble pour un éventuel déplacement de la mairie.
- Mise en place de panneaux de signalisation aux entrées de villages (limitation de vitesse, priorités)
- Travaux de voirie et réseau pluvial
- Mise aux normes électricité école

2- Ressources et charges de fonctionnement

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (EDF, assurance, entretien bâtiment et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires, charges, assurance du personnel).

Le personnel titulaire : 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe (20 h/semaine)
 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe (31h55/semaine)
 1 adjoint d'animation principal 2^{ème} (31h80/semaine)
 1 secrétaire de mairie (22 h/semaine)

Le personnel non titulaire : 1 adjoint administratif contractuel indiciaire pour la gérance de l'agence postale communale (12h/semaine)

Les dépenses obligatoires (indemnités élus, frais de fonctionnement école, participation aux organismes de regroupement, subventions aux associations).

Les dépenses d'ordre (amortissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitres globaux :

Les impôts (impôts locaux, taxe additionnelle de mutation). A noter la hausse des taux d'imposition dans le but de financer les projets structurants à venir.

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONTIONNEMENT BP 2024		RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2024	
Chapitre	Prévisions	Chapitre	Prévisions
011-Charges à caractère général	116 000.00	70-Produits serv.- domaines et ventes	86 815,00
012-Charges de personnel	150 800,00	73-Impôts et taxes	15 000.00
		731- Impositions directes	140 000.00
014-Atténuation de produit	1 800.00	74-Dotations et participations	67 714.00
65-Autres charges de gestion courante	100 776.10	75-Autres produits de gestion courante	1 510.00
66-Charges financières- intérêts	700.00		
023-Virement à la section d'investissement	40 625.87	002-Excédent fonctionnement précédent	104 622.97
042-Opérations de transfert entre sections	4 960.00		
Total dépenses exploitation	415 661.97	Total recettes exploitation	415 661.97

3-La Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique la notion de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de la voirie, à la réfection des réseaux, aux travaux sur les bâtiments...et les fonds de concours attribués par l'Agglo Pays d'Issoire).

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES INVESTISSEMENT BP 2024		RECETTES INVESTISSEMENT BP 2024	
Opérations	Prévisions	Opérations	Prévisions
11-Matériels d'entretien voirie	2 500,00		
12-Mobiliers locaux publics	10 000,00		
14-Réfection des chemins	2 000,00		
174-Travaux eaux pluviales-chamaret		174-Travaux eaux pluviales-chamaret	2 500.00
212-Travaux fontaine	12 000,00	212-Travaux fontaine	7 235.00
224-Acquisition immobilière		224-Acquisition immobilière	27 300.00
231-Signalisation verticale	5 000,00	231-Signalisation verticale	1 400.00
232-Etude place du Square	25 000,00	232-Etude place du Square	
233-Travaux cimetière-crépi mur	7 000,00	233-Travaux cimetière-crépi mur	2 500.00
234-Equipement cuisine salle polyvalente			
235-Restauration tableaux église	2 000,00		
236-Travaux route de Solignat	3 000,00		
241-Travaux voirie et réseau pluvial	22 000,00	241-Travaux voirie et réseau pluvial	10 500.00
243-Décorations Noël	2 500,00	243-Décorations Noël	1 725.00
244-Mise aux normes électricité	3 000,00		
		021-Virement de la section de fonctionnement	40 625.87
OFI-Opérations financières (acquisition immobilière)	234 335.35	OFI-Opérations financières	242 549.48
Total dépenses investissement	336 335.35	Total recettes investissement	336 335.35

Les opérations financières en recettes d'investissement regroupent essentiellement l'excédent 2023 (200 845,15, €), l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (33 000 €), le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement.